



Compte rendu Commission ARS du 27 mars 2012 :

DE GRANDES ESPERANCES.....MAIS.....

En préalable, le Directeur de l'UCANSS demande si les OSN ont des demandes particulières. La CFTC s'inquiète de l'absence de réponse à la lettre de l'intersyndicale demandant une rencontre avec le Président du COMEX et le Directeur de l'UCANSS, suite au dramatique événement de Béziers. Le Directeur de l'UCANSS précise qu'une rencontre sera très prochainement programmée.

Concernant le protocole rémunération, il précise également que celui-ci n'est pas encore agréé, mais qu'il devrait l'être rapidement (signataires : Fédération PSE CFTC, SNADEOS CFTC, SNPDOS CFTD, Fédération CFTD, SNFOCOS).

Concernant Mayotte, l'application de la majoration DOM refusée lors de la RPN des 31 janvier et 1^{er} février 2012, il est indiqué que ce dossier se traite au « plus haut niveau de l'état » dans le cadre d'une approche globale qui pourrait alors inclure les paramètres liés à cette demande.

Après ces précisions, l'UCANSS indique avoir réuni cette première commission suite à la signature du protocole ARS (la CFTC a refusé de le signer aux motifs : pas de garanties réelles pour les salariés, trop de mobilités contraintes,...) qui prévoit cette réunion annuelle.

Les OSN interviennent et listent les questions posant problème :

- ⤴ tickets restaurant
- ⤴ manque de transparence dans les nominations
- ⤴ pas d'accès du personnel AM ARS aux postes dans les organismes AM
- ⤴ formations succinctes

Dans un premier temps, l'UCANSS propose aux représentants du Secrétariat Général du Ministère de commenter les éléments fournis aux OSN pour cette séance.

La CFTC intervient pour souligner d'une manière générale l'absence de communication, d'échange avec les directions des ARS ainsi que le manque d'harmonisation des relations sociales.

L'employeur note en effet un durcissement du dialogue social avec deux approches différentes, celle du public étant moins consensuelle et plus dure que celle prévalant au niveau de la maladie, où la culture de l'échange et du consensus est bien plus développée.

La CFTC fait remarquer que l'on a les interlocuteurs syndicaux que la loi sur la représentativité a bien voulu maintenir et que l'absence en comités d'agence et à la CNS de syndicats comme la CFTC, où une certaine culture et un humanisme précieux prévalent, a pour conséquence de radicaliser les positions et amener les syndicats restant vers la surenchère et la radicalisation des positions.

Concernant les éléments fournis, les OSN ont plusieurs demandes :

- ⤴ à combien se chiffre les demandes de retour en organisme d'origine : l'UCANSS indique que 25 demandes ont été enregistrées.
- ⤴ la CFTC revient sur sa précision initiale concernant l'absence de réel dialogue social et demande à ce que les directions d'ARS soient sensibilisées à ce problème. Dans certaines ARS, les éléments ne sont pas fournis aux IRP.
- ⤴ il est demandé si les négociations concernant la RTT doivent aboutir à un accord commun public/AM, ce qui n'apparaît pas juridiquement possible : le ministère précise qu'il y aura des accords différenciés, même si ceux-ci reprennent les mêmes éléments.

- ⤴ il est fait part des inquiétudes du personnel ARS quant à une éventuelle fusion sur un statut commun des personnels : le ministère confirme qu'il n'y a pas de projet en ce sens.
- ⤴ la CFTC intervient à nouveau sur l'application de certains points des accords RSE, en particulier sur les dispositifs à mettre en œuvre pour les deuxièmes parties de carrière, et demande à ce que soit fournie une localisation des attributions de points, ainsi que par tranche d'âge, par sexe.
- ⤴ Enfin, la CFTC propose que les données présentées ce jour, assez sommaires, soient intégrées à celles collectées pour les observatoires régionaux et suivant la même typologie, avec bien sur une différenciation des résultats pour les ARS. Le principe de régionalisation, prévalant à l'existence des ARS et mis en œuvre dans certaines branches de l'institution, s'apparierait bien avec ce même principe appliqué dès l'origine aux observatoires régionaux. L'UCANSS n'a pas semblé insensible à notre proposition et réserve sa réponse.

Enfin, la CFTC aborde deux éléments importants, à savoir la formation et l'attribution des tickets restaurant.

Pour la formation, elle déplore qu'une simple information du personnel soit comptabilisée en formation, faussant ainsi les éléments relevés et demande qu'un réel bilan formation soit effectué, basé sur les données fournies aux IRP dans ce domaine, dans les autres organismes.

La CFTC déplore également que les formations conventionnellement prévues dans le protocole traitant des astreintes dans les ARS ne soient pas encore réalisées, ou alors de façon très empirique.

Enfin, et c'est la une demande fortement appuyée par toutes les autres OSN, elle demande que l'attribution de tickets restaurant soit pérennisée, leur suppression apparaissant comme une négation du travail effectué par les salariés, pour lesquels ils constituent un avantage essentiel. D'autre part, au moment où le pouvoir d'achat des mêmes salariés n'est pas compensé par l'évolution de la rémunération et où l'augmentation des postes de consommation principaux (transport, logement...) est extrêmement rapide, la suppression des tickets restaurant serait ressentie comme une ponction supplémentaire sur des salaires, qui dans notre institution ne se situent pas à des niveaux élevés.

En réponse, le ministère précise que juridiquement l'attribution de tickets restaurant ne peut se cumuler avec l'existence d'un restaurant d'entreprise mais qu'il n'y a pas de volonté affichée d'en supprimer l'attribution. La règle appliquée en la matière sera celle du respect du droit et le ministère reste donc en l'attente des résultats des différentes négociations en cours.

La CFTC ne comprend pas l'acharnement dont est la cible le personnel AM des ARS.

A la mutation forcée qui a été source de traumatismes pour beaucoup, aux sacrifices fournis pour travailler en harmonie avec des personnels venant d'horizons variés, aux changements d'environnement professionnel imposés, s'ajoute maintenant une démarche visant à supprimer peu à peu des avantages acquis, d'un poids financier dérisoire au regard des budgets globaux.

Le personnel pèse plus de 15% dans les organigrammes ARS, il poursuit, malgré le jeu de dupe dont il a été victime, son activité avec conscience et la seule reconnaissance qu'il a de la part de son employeur est une réduction de certains éléments de rémunération qui seuls, à l'heure actuelle, peuvent compenser les pertes importantes de pouvoir d'achat.

La CFTC ne comprend pas cette stratégie, sauf d'envisager, derrière les bonnes intentions affichées, une manœuvre visant à une fusion dans un corpus commun des différents personnels travaillant en ARS, basé sur le principe d'un arasement des avantages de tous, pour obtenir au final un socle à minima et un statut des personnels le moins avantageux, et donc le moins cher possible.

.....**AU FINAL BEAUCOUP DE DESILLUSIONS**